

PROGRAMME DE FORMATION POUR CACES CATEGORIE 3 & 5 SELON R 489 DE LA CNAMTS

1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances et savoir-faire nécessaires afin que les participants puissent conduire en sécurité les chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kilogrammes ainsi que chariots élévateurs à mat rétractable

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

Encadrants

- Le responsable de l'organisme de formation JLV Formation, Mr VARNEROT Jean-louis.
- Un formateur prestataire habilité par l'organisme de formation JLV Formation.

Pré requis

- Être âgé de 18 ans,
- Maîtriser la langue française,
- Posséder une aptitude médicale (sous la responsabilité de l'employeur).

Public concerné

- Toutes personnes appelées à utiliser les chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kilogrammes ainsi que les chariots élévateurs à mat rétractable de façon permanente ou occasionnelle.
- Opérateur non expérimenté.

Organisation

- Formation théorique la 1^{ère} journée
- Formation pratique la 2^{ème} journée
- Contrôle des acquis des participants (tests CACES la 3^{ème} journée)
- Un face à face pédagogique de 15 mn par journée de formation avec les stagiaires.

Durée

- 3 jours (21 heures).

3. PROGRAMME DE LA FORMATION

1^{ère} journée

Formation théorique

Première demi-journée (3,5 heures)

- La formation théorique est commune aux 7 catégories de la recommandation R489 de la CNAMTS.
- Thèmes abordés :
 - ❖ Réglementation applicable aux chariots automoteurs à conducteurs portés,

- ❖ Les 7 catégories de chariots à conducteurs portés,
- ❖ Rôles des différents organismes (IT, INRS, CARSAT, OPPBTP, ...),
- ❖ Rôles et responsabilités du conducteur (cariste),
- ❖ Droit d'alerte et droit de retrait,
- ❖ Les différents organes, leur technologie et leur fonction (groupe propulseur, circuit hydraulique, ensemble élévateur, équipement porte-charge...),
- ❖ Fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité (coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation...),
- ❖ Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
- ❖ Principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur,
- ❖ Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé,
- ❖ Lecture de la plaque de charge,

Deuxième demi-journée (3,5 heures)

- ❖ Conditions de stabilité frontale du chariot,
- ❖ Dispositifs de sécurité pour le conducteur et leur fonction,
- ❖ Interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes,
- ❖ Règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise,
- ❖ Identifier les différents paramètres (état du sol, charge, vitesse...) et leur influence sur la distance de freinage du chariot,
- ❖ Produits dangereux par leurs étiquettes et les risques liés à leur manutention,
- ❖ Vérifications et les opérations de maintenance de son ressort.

2^{ème} journée

Formation pratique

Première demi-journée (3,5 heures)

- Thèmes abordés :
 - ❖ Les équipements de protection individuelle,
 - ❖ Respect des règles de sécurité,
 - ❖ Les impératifs du conducteur,
 - ❖ Contrôle des documents nécessaires (VGP, carnet d'entretien, ...),
 - ❖ Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée,
 - ❖ Vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste,
 - ❖ Circuler avec un chariot (à vide, en charge, marche avant et marche arrière, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité),
 - ❖ Circuler et s'arrêter sur un plan incliné (cat 3)
 - ❖ Prendre et déposer une charge au sol,
 - ❖ Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile sur 3 niveaux

Deuxième demi-journée (3,5 heures)

- ❖ Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 3 niveaux (cat 3)
- ❖ Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4 niveaux (cat 5)
- ❖ Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque (cat3)
- ❖ Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie,
- ❖ Effectuer les opérations de maintenance de son ressort,
- ❖ Vérifications et les opérations nécessaires en fin de poste,
- ❖ Rendre compte en cas d'anomalie.

3^{ème} journée

EVALUATION CACES (7 heures)

Test théorique (1 heure)

- Le candidat se présente à l'évaluation théorique muni de :
 - ❖ La carte d'identité ou du permis de conduire,

Test pratique (6 heures)

- Le candidat se présente à l'évaluation pratique muni de :
 - ❖ La carte d'identité ou du permis de conduire,
 - ❖ Des EPI (chaussures de sécurité, gants et baudrier).

- Le test théorique et le test pratique sont des épreuves indépendantes,
- Le candidat doit obtenir un minimum de 70/100 à l'épreuve théorique et un minimum de 70/100 à l'épreuve pratique,
- En cas d'échec à l'une des deux épreuves, le candidat garde le bénéfice de la partie obtenue durant six mois afin de pouvoir repasser la partie manquante.
- De même, le test théorique étant commun à toutes les catégories selon R389, le candidat peut obtenir d'autres CACES selon R389 en se présentant uniquement aux épreuves pratiques dans un délai de six mois après la date de passage des premiers tests.

4. MOYENS PEDAGOGIQUES MIS EN OEUVRE

Pour la formation théorique :

- Une salle de cours avec table et chaises,
- Un vidéo projecteur et un écran,
- Cours sous forme de vidéo projection,
- Des WC.

Pour la formation pratique :

- Un chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kilogrammes.
- Un chariot élévateur à mat rétractable
- Un camion ou une remorque à chargement latéral,
- Un plan incliné à 8% sur 10 mètre de longueur
- Un palettier d'une hauteur de gerbage de 4 niveaux
- Des charges palettisées, plusieurs charges gerbables en piles (3 niveaux)
- Des WC.

Pour le test théorique :

- Identiques à ceux mis en œuvre lors de la formation théorique.

Pour le test pratique :

- Identiques à ceux mis en œuvre lors de la formation pratique.

5. VALIDATION

Validation de la formation :

- Après avis favorable, délivrance d'un CACES (Certificat d'Aptitude à Conduite En Sécurité).